



COMMUNIQUÉ

N° : 59

ACI et l'IATA demandent aux gouvernements d'assumer les coûts des mesures sanitaires

2 juillet 2020 (Montréal) – Le Conseil international des aéroports (ACI World) et l'Association du transport aérien international (IATA) réclament aujourd'hui que les coûts liés aux mesures sanitaires destinées à réduire la propagation des maladies transmissibles soient assumés par les gouvernements.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie et sur l'ensemble de l'économie ont stoppé l'aviation à l'échelle mondiale, entraînant des pertes de plusieurs milliards en revenus et interrompant le trafic aérien.

Au moment où l'industrie commence à redémarrer et planifie un redressement durable et à long terme, la santé et la sécurité des passagers et des employés demeurent au sommet des priorités des aéroports et des compagnies aériennes. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), par le truchement de [l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation](#) (CART), a décidé de travailler en partenariat avec ses États membres, les organisations internationales et régionales et l'industrie pour relever les défis et fournir des orientations mondiales en vue d'un redémarrage et d'une reprise sûre et durable du secteur de l'aviation. Le document *Paré au décollage* décrit plusieurs nouvelles mesures visant à préserver la santé publique, et déjà mises en œuvre par des aéroports et des compagnies aériennes partout dans le monde.

Pour être efficaces, ces mesures, notamment le contrôle sanitaire, la désinfection et la distanciation sociale, doivent être mises en place par les autorités nationales compétentes. ACI et l'IATA croient que les rôles et responsabilités actuels des gouvernements, des compagnies aériennes, des aéroports et d'autres intervenants opérationnels devraient être respectés dans la réponse à l'épidémie de COVID-19. Les compagnies aériennes et les exploitants aéroportuaires devraient participer aux discussions sur la faisabilité des solutions proposées par l'OACI visant l'harmonisation entre les pays.

Il est reconnu qu'un ensemble hétéroclite de cadres risque de confondre les voyageurs, de provoquer des inefficiences et d'entraîner des coûts de conformité additionnels inutiles pour les passagers, les aéroports et les compagnies aériennes. En fait, le [Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé](#) exige que les gouvernements assument les coûts des mesures sanitaires.

« Alors que les activités des aéroports et des compagnies aériennes reprennent lentement, la santé et la sécurité des passagers et des employés sont de première importance et plusieurs nouvelles mesures sanitaires sont envisagées par les gouvernements pour les aéroports », explique M. Luis Felipe de Oliveira, directeur général d'ACI World. « Tandis que l'industrie navigue à travers les problèmes complexes liés au redémarrage des opérations, ACI croit que les coûts des mesures sanitaires requises doivent être assumés par les gouvernements. ACI et l'IATA s'entendent sur cette question, comme l'indique le document [Safely Restarting Aviation — ACI and IATA Joint Approach](#), qui constituait notre contribution au document d'orientation *Paré au décollage*. On y exprime que le financement public des mesures sanitaires devrait être assuré, y compris, mais sans s'y limiter, pour les modifications opérationnelles ou d'infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des mesures. »

Le directeur général et chef de la direction de l'IATA, Alexandre de Juniac, a déclaré : « L'industrie aérienne veut faire bouger le monde de nouveau. Nous avons collaboré avec succès avec l'OACI et plusieurs gouvernements dans le monde afin d'établir des protocoles normalisés susceptibles de sauvegarder la santé publique et de donner aux voyageurs la confiance nécessaire pour reprendre les airs. Mais l'industrie est encore au bord d'un précipice financier. Les coûts supplémentaires des mesures sanitaires exigées par les gouvernements doivent, conformément aux recommandations de l'OMS, être assumés par les gouvernements. Cela permettra à l'industrie de consacrer ses maigres ressources à restaurer la connectivité mondiale et à stimuler la reprise économique. »

- IATA -

[Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :](#)

Communications corporatives
Tél. : +41 22 770 2967
Courriel : corpcomms@iata.org

[Notes aux rédacteurs :](#)

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez nous suivre sur la page <http://twitter.com/iata> pour prendre connaissance des annonces, des positions politiques et d'autres renseignements utiles.
- [Le Conseil international des aéroports \(ACI\)](#) est l'association professionnelle des aéroports du monde. Il a été fondé en 1991 dans le but de favoriser la coopération

parmi les aéroports membres et les autres partenaires de l'aviation, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association du transport aérien international (IATA) et l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO). En défendant les intérêts des aéroports durant les phases critiques de développement des politiques, ACI contribue de façon importante au développement d'un système mondial de transport aérien sûr, centré sur le client et durable sur le plan environnemental. En janvier 2020, l'ACI comptait 668 membres exploitant 1979 aéroports dans 176 pays.

- L'OMS déclare que l'objectif du Règlement sanitaire international est de « prévenir la propagation internationale des maladies, s'en protéger, la maîtriser et y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce internationaux ».
- Le rapport du CART de l'OACI soutient que « les États devraient améliorer la coordination intersectorielle en mettant sur pied un comité national de facilitation du transport aérien ou l'équivalent, et en utilisant systématiquement une fiche de localisation des passagers à des fins de santé publique comme référence ».